

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de la Mutualité

La crise sanitaire a été un révélateur pour notre société du rôle décisif des professionnels qui interviennent au domicile pour répondre à des besoins de première nécessité, pour maintenir le lien social, pour garantir un environnement sécurisé et prévenir les situations de risque ou d'isolement.

L'avis s'inscrit dans un contexte de prise de conscience favorable aux métiers de service à domicile et du lien social. Ce mouvement, pour dépasser les élans de sympathie et de compassion doit se traduire concrètement et rapidement par une réelle valorisation du rôle et de la place de ces professionnels afin de consolider ce secteur, sécuriser les pratiques et résoudre les problèmes de turn-over et d'attractivité de ces métiers.

En sa qualité de représentante d'un réseau de près de 150 services d'aide et d'accompagnement à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile ou encore services de soins infirmiers à domicile, la Mutualité Française porte un intérêt particulier aux enjeux de ce secteur.

Ils sont marqués par des conditions de travail difficiles et la parcellisation des interventions cumulant d'une part :

- l'usure liée à un rythme quotidien intense, au travail de nuit, aux amplitudes horaires, à la difficulté de trouver un équilibre vie personnelle/vie professionnelle
- et d'autre part au stress engendré par des remplacements nombreux, la gestion du temps de déplacement entre deux interventions, la difficulté de prendre le temps d'un accompagnement qualitatif.

Parce que ce sont des métiers du soin principalement occupés par des femmes, les compétences nécessaires pour les exercer sont assimilées et réduites à des qualités personnelles, niant ainsi les connaissances et l'expérience professionnelle pourtant indispensables.

Agir sur la qualification et la formation, sur la reconnaissance et la valorisation des salariés, le crédit accordé à l'expérience terrain et la prévention des risques, est un des axes privilégiés par le groupe de la mutualité pour soutenir et valoriser les métiers de service à domicile et du lien social, et qui rejoignent ceux de l'avis. Cet axe doit être renforcé par des liens intersectoriels.

Enfin, sur le financement, la responsabilité de la prise en charge du risque de perte d'autonomie est, pour les mutualistes, une responsabilité collective devant reposer sur un socle de solidarité nationale de haut niveau. Si nous saluons la création d'une 5ème branche de la Sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie, nous demandons que cette démarche apporte de réelles réponses aux acteurs du secteur et à la population concernée et s'accompagne du besoin de financements identifié par le rapport Libault. C'est le sens de la recommandation de l'avis que le groupe de la mutualité partage.

Cette crise sanitaire a montré combien prendre soin les uns des autres était important. C'est le rôle de ces professionnels qui au quotidien prennent soin des plus vulnérables d'entre nous. Le groupe de la mutualité soutient les propositions qui iront dans le sens d'une revalorisation pérenne de ces métiers. Il a voté l'avis.